

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable de la MICA

## DESCRIPTION DE POSTE

### 1) DENOMINATION DU POSTE :

Chargé de conseils aux collectivités dans les domaines du bâtiment, des espaces publics et de la voirie

Grade et filière	AGENT A ou B/ TECHNIQUE
------------------	-------------------------

### 2) LES RELATIONS :

#### A) Place dans l'institution

<b>Rattachement hiérarchique</b>
----------------------------------

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES			
DIRECTION	SERVICE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
	Mission Conseil et Assistance aux Collectivités	Cité Jean Bouhey	DIJON

#### Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Services du département
- Autres collaborateurs du service d'assistance aux collectivités

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON  
 Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON  
 Nombre de personnes encadrées :

#### B) Relations externes

- Collectivités
- Gestionnaire des services publics, de réseaux
- Bureaux d'études, architectes, géomètres
- Région
- Administrations et services de l'État (ABF, DDT, Préfecture, ADEME)
- SICECO et CAUE (partenaires)
- Entreprises de travaux publics
- Organismes divers

### 3) MISSIONS PRINCIPALES :

#### Chargé de conseil bâtiment :

- Accompagne et conseille les collectivités techniquement, financièrement et administrativement dans leurs projets de rénovation ou construction de bâtiments, pour faciliter leur prise de décision,
- Assiste les communes dans la recherche des financements et la constitution des dossiers de demandes de subventions,
- Dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit, pour le compte des communes qui adhèrent à l'Agence technique départementale, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) depuis les études techniques de diagnostic, définition de projet, de conception d'aménagements jusqu'à la réception des travaux.

#### Chargé de conseil voirie :

- Vient en appui ponctuel des agents de la mission, conseillers en projet d'aménagement, de gestion ou d'entretien de la voirie et de l'espace public,
- Peut être amené à réaliser pour les petits travaux de voirie non complexes une mission de maîtrise d'œuvre.

### 4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

#### Chargé de conseil bâtiment :

- Accompagne et conseille les collectivités techniquement, financièrement et administrativement dans leurs projets de rénovation ou construction de bâtiments, pour faciliter leur prise de décision :
  - Ecoute, comprend et traduit techniquement les besoins exprimés par les collectivités,
  - Recherche les éléments de réponse (mobilisation de documents, de partenaires...),
  - Propose des solutions dans l'intérêt de la collectivité demandeuse qui lui permettent de prendre une décision avisée,
  - Accompagne le maître d'ouvrage dans la recherche d'un prestataire.
- Pour les collectivités adhérentes à l'Agence technique départementale et dans le cadre d'une mise à disposition partielle, conduit pour le compte des collectivités qui en font la demande des missions d'AMO :
  - Traduit les besoins exprimés par la collectivité demandeuse en programme fonctionnel,
  - Indique les différents partenaires à consulter (SiCECO, CAUE, Région, usagers, ABF...) et offre éventuellement une assistance dans les procédures,
  - Aide à la consultation (rédaction du programme, conseil sur les procédures) et au choix d'un maître d'œuvre,
  - Accompagne dans le suivi technique du marché de MOE,
  - Accompagne lors de la phase travaux aux côtés du MOE.

- Conseille les collectivités dans la recherche de financements publics et la constitution des dossiers de demandes de subventions :
  - Présente les possibilités de financement connues,
  - Le cas échéant, conseille pour la constitution de dossiers,
  - Prépare et suit les éventuelles conventions administratives et techniques nécessaires.

**Chargé de conseil voirie :**

- Vient en appui ponctuel des agents de la mission, conseillers en projet d'aménagement, de gestion ou d'entretien de la voirie et de l'espace public :
  - Ecoute, comprend et traduit techniquement les besoins exprimés par les collectivités,
  - Recherche les éléments de réponse (mobilisation de documents, de partenaires...),
  - Développe une réflexion orientée dans le sens de l'intérêt de la collectivité demandeuse et du respect de la réglementation.
  
- Peut être amené à réaliser pour les petits travaux de voirie une mission de maîtrise d'œuvre :
  - Rédige des marchés de travaux (petits travaux simples inférieurs à 50 000 euros),
  - Assure le suivi de travaux simples.

**5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :**

- Contact avec des élus
- Déplacements fréquents
- Mise à disposition partielle Conseil départemental / ATD
- Connaître parfaitement les limites de son intervention et dans quel cadre elle a lieu
- Savoir rendre compte tant auprès des élus qu'à l'interne
- Participer à l'évaluation globale du service

## 6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

### TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Élaborer un diagnostic et proposer un programme d'intervention

Piloter la réalisation des projets

Constituer, vérifier ou rédiger les dossiers techniques des marchés

Maîtriser les procédures de consultation, de choix et de désignation des divers intervenants

Mettre en évidence les contraintes techniques conditionnant la faisabilité technique du projet

Planifier les tâches au moyen d'outils appropriés et définir des points de contrôle

Contrôler la qualité, les coûts et les délais du projet

Proposer des variantes de solutions technologiques pour répondre à un problème posé

Contrôler la gestion et les engagements de dépenses

Mener et s'assurer du respect de l'ensemble des procédures préalables, réglementaires

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Estimer les coûts de réalisation des ouvrages et leur coût d'entretien et d'exploitation

Connaître les techniques de génie civil : routes et ouvrages d'art et réseaux

Apporter aux élus des arguments techniques d'aide à la décision

Connaître la réglementation et les normes techniques

Organiser et coordonner le travail en définissant les missions et les objectifs de chacun des membres de l'équipe

Préparer et animer des réunions avec des élus et/ou des usagers

Informers le porteur du projet sur les aides de la collectivité et le conseiller dans ses démarches

Connaître la politique et les critères de subvention